

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
TARIFS PRINCIPAUX 2024-2025

TARIFS PAR ANNÉE SCOLAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE	HABITANTS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (1)	HORS COMMUNE
Frais de dossier par élève	17 €	17 €
Éveil musical ou Formation musicale (y compris Initiation Chorale)	38 €	76 €
Formation instrumentale	74 €	148 €
Formation complète : inclus formation musicale, instrument et une pratique collective éventuelle	103 €	206 €
Ateliers : (tarif pour une activité) - Jazz - Art Lyrique / Chant musiques actuelles amplifiées - Musique de chambre / Musiques actuelles amplifiées - Musique et handicap - Cirque en musique	38 €	76 €
Pratiques collectives hors formation complète : (tarif pour une activité) - Chorales - Orchestres, Ensemble de guitares, Big-band Jazz	25 €	50 €
Studio de musiques actuelles (par trimestre)	14 €	28 €
Location d'instruments (par trimestre)	28 €	47 €

Après confirmation de l'inscription par le secrétariat, les frais de dossier sont dus et ne sont pas remboursables.
Toute année commencée est due, sauf démission ou demande de congé notifiée par écrit avant le 1er jour des vacances de la Toussaint.



RÉDUCTIONS ET GRATUITÉ (1)

Sur présentation d'un justificatif à partir de la rentrée ET avant le 1er jour des vacances de la Toussaint

Applicables à tous les élèves du foyer

Usagers non-redevables de "l'impôt total avant crédit d'impôts", bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, du dispositif COPAL-AVE de la CAF. Inscrits aux ateliers musique et handicap au titre d'une structure.

Gratuité de toutes les activités
sauf frais de dossier ;
- 60% sur les locations d'instruments

Applicables individuellement

Bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH.
Membres de l'Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin.

- 40 % sur tous les tarifs sauf frais de dossier

TARIFS DÉGRESSIFS POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE (2)

1er enfant : Tarif plein

2e enfant : - 30 %

3e enfant et suivants : - 50 %

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Numéraires, chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre du Trésor Public), chèques vacances*, Spot 50*, C'loisirs*, Atouts Normandie* et Pass culture* (* non acceptés pour les locations d'instruments)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

(1) Application des réductions : Les réductions sont appliquées sur présentation d'un justificatif à partir de la rentrée et avant les vacances de la Toussaint. Tout document présenté ultérieurement sera systématiquement refusé.



Titulaires des justificatifs : Les justificatifs doivent impérativement être au nom du responsable légal 1 tel que désigné sur le formulaire d'inscription, excepté pour les réductions applicables individuellement.

NB : Le nom du responsable 1 peut être modifié lors du dépôt du formulaire de réinscription. Aucune demande ne sera prise en compte ultérieurement, sauf changement de situation dûment justifié, relatif aux conditions de garde d'enfant ou à l'exercice de l'autorité parentale.

Restrictions particulières : Sont acceptés uniquement les justificatifs de domicile de moins de 3 mois au jour de leur présentation et les avis de non-imposition de l'année en cours mentionnant un "impôt total avant crédit d'impôts" égal à zéro.

Non-cumul des réductions : Seuls les tarifs dégressifs accordés aux fratries sont cumulables avec une autre réduction. Lorsqu'un usager peut prétendre à plusieurs réductions, est retenue celle qui lui est le plus favorable.

(2) Applicables aux enfants fiscalement à charge, uniquement sur les activités et non sur les frais de dossier ou les locations d'instruments. Tarif plein sur le tarif le plus élevé, puis la dégressivité s'applique du tarif le plus élevé vers le moins élevé.